

## B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

### 2- CONTRIBUER AU DYNAMISME COMMERCIAL

#### Définir les conditions d'accès des livraisons aux villes-centres et rapprocher les réglementations communales

Lien(s) :

- Fiche n°18 : Repenser les itinéraires poids lourds pour les flux de marchandises et contractualiser avec les professionnels
- Fiche n°23 : Expérimenter un Espace Logistique de Proximité
- Fiche n°25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.2. Le stationnement des véhicules de livraisons)
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêt et d'accessibilité au bus



#### Enjeux

- Assurer un meilleur partage de la voirie et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usagers
- Eviter les conflits d'usage entre les livraisons et la circulation générale (VP, TC, vélos...)
- Réduire des nuisances (pollution, congestion, impact visuel...)
- Prévoir la mise en cohérence des horaires de livraison, des poids et dimensions des véhicules de livraison au sein du Périmètre des Transports Urbains
- Améliorer la lisibilité des réglementations en visant à un meilleur respect et éviter les contentieux juridiques
- Améliorer la lisibilité des aires de livraison pour les chauffeurs livreurs

#### Actions

- Mise à disposition des communes d'un guide d'aide à la rédaction des arrêtés
- Mise en place sur les communes d'Antibes et de Vallauris des réglementations d'accès sur le transport de marchandises basées sur des critères communs
- Restreindre des accès aux centres historiques des villages aux seuls ayant-droits dont le transport de marchandises fait partie (adaptation des gabarits de véhicules autorisés)
- Mettre à disposition des communes les annexes du PDU définissant les caractéristiques des aires de livraisons

#### Suites à donner

- Définir les paramètres réglementaires et les créneaux horaires
- Retenir la surface au sol comme paramètre réglementaire

#### Maîtrise d'ouvrage principale

Communes

#### Partenaire

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### Echéances

CT

#### Estimations financières prévisionnelles (ratios en HT – donnés à titre indicatif)

- Implantation des panneaux en entrée de commune (budget ordinaire des collectivités)
- Mise aux normes des aires : 35 K€ pour 100 places
- Marquage au sol : 150 €/aire
- Signalisation verticale (obligatoire si créneau horaire) : 200 €/aire

#### Indicateur(s) de suivi

- Nombre d'infractions liées au non respect de la réglementation
- Cartographie des réglementations à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Nombre d'arrêtés pris et conformité de ces arrêtés
- Nombre de commerces desservis par une aire selon la règle des 50m